

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté portant permis de stationnement (déménagement)
N° T125/2023

Le Maire de la commune de Corneilla-del-Vercol,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;
Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame GRANGE Laurence en date du 30/11/2023, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au niveau du n° 18, Rue du Tonkin ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le 1^{er} décembre 2023 de 8h00 à 20h00 et du 04 décembre 2023, 8h00 au 07 décembre 2023, 20h00, Madame GRANGE Laurence est autorisée à procéder à un déménagement au niveau du 18, Rue du Tonkin.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'une place de stationnement pour le camion de déménagement, au droit de l'immeuble situé au n° 18, Rue du Tonkin ;
- circulation : la circulation sera déviée par rétrécissement de la chaussée au droit de la propriété

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Madame GRANGE Laurence occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de gendarmerie, Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

Corneilla-del-Vercol, le 30 novembre 2023

Le Maire,

Christophe MANAS